

CREVANT LAVEINE

Arrêté n°2023/27 portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024 Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire
de CREVANT LAVEINE,

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu l'arrêté n° 43/21 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2021 ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

| Agent | Grade actuel | Grade proposé | Ordre de priorité | Examen professionnel ou ancienneté |
|---------------------------|--|--|-------------------|------------------------------------|
| Mme CHAMBADE Catherine | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | adjoint technique territorial principal de 1ère classe | 1 | |

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à CREVANT LAVEINE, le 20/12/2023

Le Maire,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :